

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Du 4 au 8 avril et du 25 au 29 Avril 2022

TOULON

A retourner avant le 15 Mars 2022

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : / / Lieu de naissance : _____ Département naissance : _____
Sexe : Homme Femme Nationalité : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
N° téléphone portable : _____ Email : _____
Situation de famille : _____ Situation professionnelle : _____
Diplômes scolaires et universitaires : _____
Diplômes et brevets sportifs détenus : _____
Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 1 ou PSE 2 : _____
Date de la dernière Formation Continue PSE : _____

Choix de la formule formation BNSSA :

Formule	Durée	Coût	X
BNSSA Complet (BNSSA + PSE 1)	81h00	620.00€*	X
BNSSA (sans PSE 1)	42h00	320.00€*	
Recyclage BNSSA	8h00	120.00€*	

DOSSIER COMPLET A RENVoyer AU CDOS Var

- Fiche de candidature dûment complétée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage, celui-ci devra être établi moins de trois mois avant la date d'examen
- Photocopie des diplômes PSE 1, et le cas échéant, un justificatif de la formation continue
- Copie de la carte d'identité
- Copie du BNSSA en cas de recyclage
- Chèque de règlement à l'ordre du CDOS Var

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le CDOS83 s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager ces données avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) de 2018 sur la protection des données personnelles. En vous inscrivant à nos formations, vous acceptez que le CDOS83 mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans le formulaire d'inscription. En l'occurrence, vous autorisez le CDOS83 à vous envoyer occasionnellement des newsletters dans le but d'être informé des dernières actualités de notre association et du mouvement sportif varois. (voir nos mentions légales sur le <http://var.franceolympique.com>). Toutes les informations demandées ci-dessus sont conforme à l'Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux membres des comités

CERTIFICAT MEDICAL - ACTIVITES NAUTIQUES

Un certificat médical établi moins de trois mois avant le dépôt du dossier est exigé pour toute personne titulaire du brevet national de sécurité et sauvetage aquatique

Ce certificat médical répond aux exigences de l'article A.322-10 du code du sport, dont le modèle est fixé à l'annexe III-9 du même code.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M/Mme.....
et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

— soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

— soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Signature et cachet :

Fait à....., le